

**Arrondissement de
MANTES-LA-JOLIE**

**Canton de MANTES-
LA-JOLIE**

OBJET :

**ADAPTATION DU
TABLEAU DES POSTES
BUDGETAIRES :
CREATIONS DE POSTES**

**Date de convocation :
Mercredi 7 décembre**

**Nombre de Conseillers
Municipaux :**
En Exercice : 35
Présents : 25
Représentés : 8
Votants : 33

N° DELIBERATION:

N° 2022-XII-87

VILLE DE MANTES-LA-VILLE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance ordinaire du Mardi 13 décembre 2022

L'an deux mille vingt-deux, le mardi 13 décembre, à dix neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de MANTES-LA-VILLE dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, au lieu de ses séances, sous la présidence de Monsieur DAMERGY, Maire de Mantes-la-Ville

Etaient présents : Monsieur DAMERGY, Madame PEREIRA, Monsieur KOSSOKO, Madame GOUJU, Monsieur SERRAKH, Madame SOUMARE, Monsieur COGONI, Monsieur BENHACOUN, Madame MOUMMAD, Monsieur TESSON, Monsieur LOUALI, Madame HOU PLOUVIEZ, Madame SEBAYASHI, Monsieur LE CAM, Madame BEN CHATER, Monsieur CHIODELLI, Monsieur ENNOUNI, Madame JEULAND, Madame IHIA, Monsieur ZAITAR, Madame EL ASRI, Madame GICQUEL, Monsieur LAROCHE, Monsieur MORIN et Monsieur NAUTH.

Absents : Madame GENEIX et Monsieur FONTAINE

Absents excusés : Madame DIOP, Monsieur ROBISE, Madame PEULVAST-BERGEAL, Monsieur DRENEUC, Monsieur BERTO, Monsieur CISSE, Madame SABINO et Madame GUILLAUMÉ

Délégations : En application de l'article L. 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales, ont déclaré déléguer leur droit de vote :

Madame DIOP donne pouvoir à Madame GOUJU
Monsieur ROBISE donne pouvoir à Monsieur ENNOUNI
Madame PEULVAST-BERGEAL donne pouvoir à Madame HOU PLOUVIEZ
Monsieur DRENEUC donne pouvoir à Madame BEN CHATER
Monsieur BERTO donne pouvoir à Monsieur BENHACOUN
Monsieur CISSE donne pouvoir à Monsieur DAMERGY
Madame SABINO donne pouvoir à Madame PEREIRA
Madame GUILLAUMÉ donne pouvoir à Monsieur NAUTH

Secrétaire : Madame HOU PLOUVIEZ

**Adaptation du tableau des postes budgétaires :
créations de postes**

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L. 2121-29,

Vu le Code Général de la Fonction Publique,

OBJET :

**ADAPTATION DU
TABLEAU DES POSTES
BUDGETAIRES :
CREATIONS DE POSTES**

N° DELIBERATION:

N° 2022-XII-87

Certifié exécutoire après
affichage et envoi au
contrôle de légalité
le : 15/12/2022

Le Maire



Considérant la nécessité de créer 2 emplois pour répondre aux besoins de la commune,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré par 28 voix POUR et 5 voix CONTRE (Madame GICQUEL, Monsieur LAROCHE, Madame GUILLAUMÉ (pouvoir), Monsieur MORIN et Monsieur NAUTH)

DECIDE

Article 1er :

De créer les postes suivants :

- La création de 1 emploi permanent d'animateur, à temps complet:

Le tableau des emplois est ainsi modifié:

Filière : animation

Cadre d'emploi : animateur

Grade : animateur

- ancien effectif : 6

- **nouvel effectif : 7**

- La création de 1 emploi non permanent d'animateur principal 1^{ère} classe, à temps non complet à raison de 9h hebdomadaires et qui sera supprimé d'office au terme de son échéance finale:

Le tableau des emplois est ainsi modifié:

Filière : animation

Cadre d'emploi : animateur

Grade : animateur principal 1^{ère} classe

Article 2 :

Dit que les crédits sont prévus au budget.

Article 3 :

Charge Monsieur le Maire de prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Ainsi fait et délibéré, le 13 décembre 2022

Et ont les membres présents, signé au registre après lecture faite.



Le Maire de Mantes-la-Ville,

Sami DAMERGY